

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 10 septembre 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de René BITARELLE, Maire.

Présents : René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Annie CHASSAGNE, Christine PESTOURIE, Laurence VAURS, Michel CROS, Mickaël BLANCHARD, Patrice MOULENE, Michel VERT, Francis MARTINIE

Secrétaire de la séance : Francis MARTINIE

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Logement 4 Route du Rocher du Peintre : Location (2021 48)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation du logement communal situé 4 Route du Rocher du Peintre arrivent à leur terme. La mise en location peut être programmée.

M. le Maire indique que Mme ALLOUCHE Fatima a demandé un logement dans la Commune en avril 2019 et a renouvelé sa demande en avril 2021.

Le logement du 4 Route du Rocher du Peintre est de type T4 d'une surface habitable de 81,70 m². Ce logement dispose d'un espace extérieur privatif dont l'entretien est à la charge du locataire.

Une clause sera rajoutée au bail indiquant qu'en cas de défaillance du locataire pour l'entretien des espaces extérieurs, la Commune fera réaliser, à la charge du locataire, les travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **D'attribuer** à Mme ALLOUCHE Fatima, la location du logement situé 4, Route du Rocher du Peintre à CAMPS,
- **De fixer** le montant du loyer à 430,00 € / mois
- **De fixer** la caution à 1 mois de loyer soit 430,00 €
- **De prévoir** la mise à disposition du logement le 01.11.2021 après la réalisation d'un état des lieux,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour cette location.

Logement Rue de la Cère : rachat de l'abri de jardin (2021 49)

M. le Maire indique que Mme LAJARRIGE Audrey et M. VALIN Thomas ont donné leur préavis pour quitter le logement 2 Rue de la Cère au 30.09.2021 car ils ont acheté une maison sur la Commune.

M. le Maire indique qu'en janvier 2019, le Conseil Municipal avait accepté qu'ils construisent un abri de jardin sur la parcelle louée. Cette construction est démontable mais Mme LAJARRIGE et M. VALIN ne souhaitent pas la récupérer et ils proposent à la Commune de la racheter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De convenir avec Mme LAJARRIGE et M. VALIN de ne pas facturer le montant du loyer de Septembre 2021, en échange du rachat de l'abri de jardin. Ainsi, cette construction restera en place et servira aux futurs locataires de ce logement,
- D'autoriser M. le Maire à faire les démarches.

Projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (2021 50)

M. le Maire indique qu'il souhaiterait la mise en place d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur notre commune. Il a assisté à une réunion sur le sujet début Juillet au niveau de la Communauté de Communes. Le local qui se prête le mieux à ce type d'installation sans nécessiter de travaux, c'est le logement 2, Rue de la Cère qui va être libéré par Mme LAJARRIGE et M. VALIN le 30.09.2021. Des démarches doivent être effectuées auprès de la PMI et la CAF afin d'habilité des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de ne pas mettre en location** le logement 2 Rue de la Cère pour le réserver au projet de Maison d'Assistantes Maternelles,
- **d'autoriser** M. le Maire à faire toutes les démarches afin de faire avancer ce projet.

Travaux supplémentaires de voirie pour 2021 (2021 51)

M. le Maire et M. VERGNE indiquent que la voirie qui part de la RD41 pour aller jusqu'à la station de pompage de Lapeyre s'est fortement dégradée et nécessite une réfection rapide.

M. VERGNE indique qu'il a pris contact avec l'entreprise DEVAUD TP (entreprise retenue pour les travaux du CR de Bennes) et il présente le devis d'un montant de 14 800,00 € HT soit 17 760,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de la réalisation** des travaux de réfection de la voirie du CR de Lapeyre qui va à la station de pompage,
- **de retenir** le devis de l'entreprise DEVAUD TP pour un montant de 14 800,00 € HT soit 17 760,00 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Modification des points de ramassage des déchets ménagers (2021 52)

M. le Maire indique qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne concernant une étude sur l'optimisation de la collecte des déchets sur les Communes du territoire. Il doit participer le 16.09.21 à une visite sur le territoire d'une communauté de communes qui a regroupé ses points de collecte.

M. le Maire présente les deux cartographies de l'étude de la Communauté de Communes sur notre commune.

Sur l'une des cartes est localisée l'état actuel des 26 points de collecte (containers) et sur l'autre, le projet de remplacement des containers par 7 points d'apport en colonnes situés le long des routes départementales dont 1 point à Camps et 1 point à Saint-Mathurin.

Après consultation des cartes, Conseil Municipal déplore l'abandon de la collecte dans les villages et l'éloignement des nouveaux points, des lieux de vie, ce qui paraît incohérent avec le vieillissement de la population.

Le Conseil Municipal constate une fois de plus que nos communes rurales font les frais d'un aménagement du territoire plus favorable aux services qu'à la population à desservir. Il s'interroge sur les

coûts engendrés par ces modifications (travaux, équipements, véhicules) et les suppressions des emplois à terme.

Le Conseil Municipal est défavorable à ce projet de réduction des points de collecte des déchets.

.....
QUESTIONS DIVERSES

Logement 4 Route du Rocher du Peintre :

La réception du chantier des travaux de rénovation est prévue le Vendredi 17 Septembre à 11 h.

Logement de l'épicerie :

M. JUBERTIE sera en charge de la Maîtrise d'Œuvre de ce chantier, un avant-projet des travaux sera présenté dans les prochaines semaines.

Bâtiment d'accueil du Camping :

Une réunion de travail a eu lieu le 08 septembre avec M. JUBERTIE et SIBEO INGENIERIE. Les délais sont restreints pour une construction avant la saison 2022 mais la consultation des entreprises sera lancée dans les prochaines semaines.

Salle Polyvalente :

La consultation des entreprises est en cours, le résultat de l'appel d'offres est fixé au 01.10.21 à 12h. Le chantier est prévu de Décembre 2021 à Août 2022. La salle des fêtes ne sera pas disponible pendant toute cette période.

Logement 2 du Presbytère :

Une cession de bail a eu lieu le 31.08.2021 entre la locataire, Mme CARLAT-BREUIL Viviane et M. CARLAT Gilbert.

Logement Corrèze Habitat de la Grange :

Le logement s'est libéré le 31.08.2021. Les candidats à la location doivent constituer un dossier auprès de Corrèze Habitat.

Chalet d'accueil du Camping :

Une affichette a été placardée sur le chalet afin d'informer qu'il était à vendre mais il n'y a pas d'offre à ce jour. Il est décidé de mettre une annonce sur le site du "Bon Coin". Le chalet sera à démonter et à emporter par l'acquéreur.

En cas d'absence de proposition, le chalet sera démoli dans le cadre du chantier de construction du nouveau bâtiment d'accueil.

Raccordement en téléphonie et internet des Bâtiments communaux :

M. le Maire a retenu la proposition de Société Opteam.ip basée à MALEMORT pour le raccordement en 2 sites à la fibre et à la téléphonie IP.

Site de la Mairie qui couvrira l'ancienne école et la salle des fêtes pour un montant de 5 967,00 € HT soit 7 160,40 € TTC

Site de l'accueil du Camping qui couvrira la surveillance de baignade, les locatifs du Camping et les emplacements pour un montant de 12 0473,00 € HT soit 14 451,60 € TTC.

Programme de travaux de voirie 2021 :

Les travaux auront lieu au mois d'octobre 2021.

Aménagement du carrefour de Saint-Mathurin :

Le dossier est encore à la consultation de l'ABF afin d'avoir leur avis sur le projet.

Pont de Saint-Mathurin :

Corrèze Ingénierie a donné son avis suite à la visite du Bureau d'études spécialisé INGEROP.
Le Maire a confirmé au Bureau d'études INGEROP les missions qui lui seront confiées pour les travaux de cet ouvrage d'art.

Déplacement du poteau EDF à Pruns :

ENEDIS doit intervenir dans les prochaines semaines pour déplacer ce poteau. Une interrogation est faite concernant la ligne téléphonique qui serait également sur ce support.

Station d'épuration de Saint-Mathurin :

Les propriétaires concernés ont donné leur accord sur l'étude de raccordement et la parcelle a été achetée. Corrèze Ingénierie a été contacté afin de relancer le projet.

Etang du Moulin :

Cette saison a été de nouveau marquée par une interdiction de baignade et de consommation de poisson suite à la prolifération de cyanobactéries repérée lors de l'analyse du 16.08.21.

Il sera souhaitable de faire baisser le niveau de l'étang de 2 à 3 m chaque année sur la période de Novembre à Mars.

La dernière vidange de l'étang ayant eu lieu à l'automne 2016, une nouvelle opération est programmée pour fin octobre avec l'intervention de la pisciculture MAZERM le 30.10.2021 pour récupérer le poisson présent dans l'étang. Une période d'assec de 4 à 5 mois suivra cette vidange.

Saisine du Comité Technique du Centre de Gestion :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi le Comité Technique afin d'obtenir leur avis sur une augmentation du temps de travail de Mme BAC-DUSON de 2 heures/semaine.

Le Maire, les adjoints et la secrétaire ont également travaillé sur l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion pour les 5 prochaines années. Ce document doit être validé par le CT avant d'être validé par le Conseil Municipal.

Jubilé d'or du Père BORDES :

M. le Maire informe que le Père BORDES fête le dimanche 12.09 à 10h30 ses 50 ans de sacerdoce.
Un pot est offert par la municipalité et un cadeau lui sera remis à cette occasion.

Association Solidarité Xaintrie Noire :

L'Assemblée Générale de l'Association aura lieu le Jeudi 23.09 à 20h30 à la Salle des fêtes de CAMPS

Recensement du patrimoine de notre Commune :

Une étudiante en stage auprès du PETR Vallée de la Dordogne recense le patrimoine de nos communes afin d'établir une "carte d'identité patrimoniale". Les élus et toutes les personnes qui le souhaitent sont invitées à faire remonter en mairie les photos et coordonnées cadastrales ou GPS des éléments patrimoniaux repérés. (Croix, puits, four,...etc.)

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.